

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

**Objet : Pétition concernant le projet d'abolition et de fusion des programmes de *Techniques de bureautique, Techniques de comptabilité et de gestion* ainsi que *Gestion de commerces* dans un programme générique de *Techniques de l'administration***

Cher collègue,

Le 2 juin dernier, le député de Bonaventure déposait une pétition concernant le projet d'abolition et de fusion des programmes d'études *Techniques de bureautique, Techniques de comptabilité et de gestion* ainsi que *Gestion de commerces* dans un programme générique de *Techniques de l'administration*.

Comme l'a déjà mentionné mon collègue Jean-François Roberge lors de la session parlementaire de l'année 2019-2020, le ministère de l'Enseignement supérieur élabore le projet de programme d'études *Techniques de l'administration* en prenant en considération les préoccupations émises par le réseau collégial et dans une perspective de répondre adéquatement aux besoins des étudiants et du marché du travail du Québec.

Les analyses découlant des états de situation, des analyses de profession, des commentaires des partenaires consultés et des besoins soulevés par le marché du travail ont amené le Ministère et ses partenaires à conclure qu'un programme d'études techniques en administration serait plus pertinent en matière d'employabilité des futurs diplômés et de réponse aux besoins du marché du travail, tant dans le secteur public que privé.

Les membres du Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) ont par ailleurs souligné l'importance de bien répondre aux intérêts des étudiants en plus de répondre aux besoins du marché du travail. C'est dans cette perspective que le Ministère réalise ses travaux. Prenant en considération les

... 2

préoccupations émises par les partenaires, le Ministère élaborera un projet de programme d'études permettant de former des techniciens polyvalents qui pourront, par ailleurs, bénéficier d'une formation adaptée aux diverses spécificités de l'administration, telles que la comptabilité, la gestion, le marketing et la bureautique. Les diplômés seront ainsi aptes à exercer leur profession autant dans le secteur public que privé.

Conformément au processus établi, le projet de programme d'études sera présenté à l'ensemble du réseau collégial, particulièrement à tous les enseignants et enseignantes des trois programmes d'études concernés. Il sera ensuite validé par un comité paritaire composé à la fois de représentants du marché du travail et de l'éducation. Enfin, le projet de programme d'études ainsi que les orientations au regard de l'offre de formation existante seront soumis au CNPEPT pour qu'il me produise un avis.

Soyez assuré que je considérerai l'ensemble des commentaires reçus avant de prendre une décision, et ce, dans le meilleur intérêt des étudiants, du marché du travail et des établissements d'enseignement collégial.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

La ministre,



Danielle McCann